

**PREMIERE CONFERENCE DES ETATS PARTIES DE AU TRAITE
SUR L'INTERDICTION DES ARMES DES ARMES NUCLEAIRES
(First Meeting of States Parties), Vienne 21-23 Juin 2022**

Déclaration de la **République Démocratique du Congo** prononcée par Son Excellence, Me. José MPANDA KABANGU, Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique

Ma délégation s'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter ainsi qu'aux membres de votre bureau pour votre brillante élection à la présidence de cette première conférence des Etats Parties au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Monsieur le Président, Je souhaite tout d'abord vous remercier de l'opportunité accordée à mon pays, de prendre la parole à cette première réunion historique, pour prononcer le discours général de la République Démocratique du Congo en rapport avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

D'emblée, Je tiens à déclarer en ce jour, nous sommes sans ignorer que le risque d'une guerre nucléaire reste élevée, ces armes sont de plus en plus dans les tendances d'armements qui peuvent être utilisées en cas d'un conflit. La rhétorique russe dans sa guerre contre l'Ukraine en témoigne. Il est ainsi clairement démontré que la dissuasion est une fausse garantie de sécurité qui maintienne le monde dans l'équilibre de la terreur. Le désarmement nucléaire est une urgence et devient une nécessité pour notre sécurité.

Monsieur le Président, après la ratification du traité de Pelindaba visant une zone africaine exempte d'armes nucléaires, la République Démocratique du Congo fut très présente lors des négociations de TIAN. Elle vota son adoption (7 Juillet 2017), puis signa ce traité lors de la cérémonie de signature (20 septembre 2017). Mon pays s'est engagé davantage de procéder à la ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) pour lequel le dossier est en phase de finalisation au parlement sous l'impulsion du Chef de l'Etat, M. Félix Antoine TSHISEKEDI.

La concrétisation de cet engagement par la RDC avant l'entrée en vigueur du TIAN apporterait éventuellement un certain nombre d'avantages, sans être exhaustifs :

- Le prestige de compter la RDC parmi les 50 premiers pays au monde ayant ratifié le Traité et contribué par conséquent à son entrée en vigueur. La RDC pourra ainsi être répertoriée parmi les États leaders historiques en Afrique et dans le monde en ce qui concerne la lutte contre la prolifération des armes nucléaires ;

- Grâce à la ratification du TIAN, la RDC aura le droit de solliciter et de recevoir une assistance d'autres États Parties dans le cadre de la Coopération et de l'assistance internationales qui sont de mise entre tous les Etats Parties ;

- Sur le continent Africain, la RDC deviendrait le premier État francophone à réaliser cette ratification. À ce jour 25 États africains ont signé le Traité et seules l’Afrique du Sud, la Gambie et la Namibie (tous trois des États anglophones) l’ont ratifié.

Pour la République Démocratique du Congo

Me. José MPANDA KABANGU,

Ministre de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique